

Introduction

La révision du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un acte majeur : la Région affirme ainsi ses responsabilités et la réalisation concrète de ses politiques, en association avec l'Etat.

Après avoir établi un bilan du SDRIF de 1994 (octobre 2004), défini des premiers éléments d'orientation (communication de mai 2005), engagé un très large processus d'échanges et de débats, et adopté une Vision régionale (juin 2006), le Conseil régional propose le SDRIF.

La Région rappelle l'intense mobilisation de ses partenaires et les fortes convergences dans les choix et stratégies nécessaires à l'aménagement du territoire régional. Transversal par nature, le schéma se situe au croisement de différents regards : c'est avec le Conseil économique et social régional (CESR), les conseils généraux, les communes et leurs groupements, les chambres consulaires, les entreprises, les syndicats, les associations et les citoyens qu'il s'agit de construire l'Île-de-France de demain. Le SDRIF n'est cependant pas une synthèse des projets et propositions des collectivités et acteurs d'Île-de-France, il constitue un projet d'ensemble, concernant également le Bassin parisien.

Elaboré en association avec l'Etat, le schéma intègre les projets (infrastructures, opérations d'intérêt national, plans d'exposition au bruit, projets d'intérêt général, etc.) dont la responsabilité et/ou la maîtrise d'ouvrage relèvent de l'Etat comme le prévoit la loi. Certains d'entre eux, indiqués comme tels dans le texte et les cartes du schéma, ne reçoivent pas l'adhésion de la Région au regard des objectifs et équilibres régionaux.

Le SDRIF dessine une région dynamique et solidaire. L'équité entre les territoires en est l'axe majeur. Les questions d'attractivité et de rayonnement y sont centrales, en s'appuyant sur la recherche et l'innovation. La qualité de vie, la protection de l'environnement, la valorisation des ressources naturelles y contribuent fortement.

Définir la destination des territoires en Île-de-France d'ici à 2030 est complexe. Cela exige d'intégrer tous les éléments qui font la vie quotidienne de chacune et de chacun : le logement, les services, les déplacements, l'activité, les loisirs, la qualité de l'air, l'accès aux espaces naturels. Cela conduit à anticiper le visage nouveau de la métropole, l'organisation hiérarchisée des pôles urbains ainsi que la destination des espaces ouverts franciliens.

C'est à la lumière de cette dimension de proximité qu'ont été définis les grands objectifs et les orientations fondamentales du schéma : une forte relance de la construction de logements au service d'une réelle qualité urbaine, une nouvelle politique du système régional de transports, l'accès à l'emploi, aux services, à la formation, à la santé pour tous les territoires de la région, la préservation et la valorisation d'un environnement de qualité, garant de la santé des populations comme de l'aménité des lieux de vie. Ces enjeux, ces orientations et la manière dont ils seront mis en oeuvre à travers des choix stratégiques et un projet spatial régional, constituent le cœur du SDRIF. Une «boîte à outils» fournit les clefs essentielles de leurs applications.

En lien avec les politiques de l'Etat, il reviendra à chaque collectivité de se saisir des objectifs et orientations du schéma, pour lequel est créée une conférence territoriale régionale, associant l'ensemble des territoires franciliens, du cœur de l'agglomération aux territoires interrégionaux, des pôles de dynamisme aux secteurs encore fragiles de l'agglomération, des territoires urbains aux espaces ruraux.

Forte de 11 millions de femmes et d'hommes, de ses richesses économiques, culturelles, environnementales, d'un puissant rayonnement parisien et métropolitain à l'échelle européenne et internationale, l'Île-de-France dispose, pour organiser son devenir, d'un patrimoine et de moyens exceptionnels. Cette richesse doit permettre de répondre aux défis majeurs qui se posent aujourd'hui.

L'Île-de-France, première région d'Europe par son produit intérieur brut, est fragilisée par les processus ségrégatifs. L'aggravation des déséquilibres territoriaux et sociaux génère une tension incompatible avec l'attractivité et le développement régional. Là réside le principal échec du SDRIF de 1994. Les révoltes urbaines de l'automne 2005 ont violemment démontré la nécessité d'y remédier.

A ce contexte, s'ajoute une dimension majeure : celle d'un avenir incertain. Le schéma doit permettre de s'adapter demain à un monde en mutation.

La population de l'Île-de-France, à la jeunesse relative comparée aux autres grandes métropoles européennes, modifie ses comportements. La place nouvelle des femmes, l'évolution des modes de vie familiaux, le vieillissement des populations, les mobilités, les nouvelles aspirations et pratiques sociales changent la manière de penser l'aménagement du territoire.

Une autre mutation naît du contexte inédit créé par la nouvelle crise pétrolière. Le prix des hydrocarbures connaît une hausse continue, liée au plafonnement physique de l'offre alors que la demande connaît une croissance sans précédent. La hausse structurelle du prix du pétrole va bouleverser la consommation des produits dérivés, quel que soit leur usage. Cette évolution pèsera à terme sur la localisation des activités et des modes de vie.

Également lié à la consommation d'énergies fossiles, le changement climatique est une dimension incontournable de l'avenir de l'Île-de-France ; l'aménagement doit être conçu pour s'y adapter le mieux possible. Il faut penser différemment les transports, la construction, les formes urbaines, l'accès à l'emploi et aux services, l'innovation industrielle, le tourisme...

Au niveau international, de nouveaux pôles régionaux émergent et s'affirment comme des centres de décision, de production et de consommation majeurs, en relation avec l'Europe et avec la région capitale qu'est l'Île-de-France. Le rayonnement de la région, son attractivité et sa compétitivité ne pourront continuer de se développer qu'en organisant les circuits d'échanges matériels ou immatériels à l'aune de cette nouvelle organisation planétaire.

Le système territorial repose sur une série de fractures : entre Paris et ses banlieues, entre l'agglomération et l'espace rural, entre villes nouvelles et centres anciens, entre le centre et ses territoires interrégionaux, entre l'Est et l'Ouest, et au sein même des villes entre leurs quartiers. Fruit de multiples héritages, ces césures sont autant d'obstacles pour le quotidien des Franciliens et des Franciliennes, les projets de développement des collectivités, et le rayonnement régional, mais aussi national et international. Développer, à l'échelle de toute la région, la cohésion sociale et territoriale en veillant notamment aux questions d'accessibilité, à la diversité de son système économique et à son potentiel de formation et d'innovation est une condition essentielle de son attractivité et de son rayonnement. Cela exige des modes d'organisation territoriale garantissant la réactivité nécessaire à tout processus d'adaptation.

Pour que chaque Francilien et chaque Francilienne bénéficient de la qualité de vie que doit offrir la région, il faut privilégier un aménagement « robuste » du territoire francilien, un aménagement qui consolide ses atouts et lui permette de s'adapter aux mutations à l'œuvre. Il s'agit d'intégrer les incertitudes, de réduire la vulnérabilité du territoire, d'appliquer le principe de précaution, de concilier performance économique, cohésion sociale, protection de l'environnement, en misant sur le potentiel d'innovation et sur une volonté de privilégier la proximité.

Le SDRIF s'attache à développer la solidarité territoriale, la sécurité environnementale et l'efficacité économique, la maîtrise des mobilités, garantes de la qualité de vie de ses habitants comme de son rayonnement international. Sans cette recherche d'une meilleure cohésion et la mise en œuvre de moyens pour y parvenir, sans développement des conditions d'une adaptation résolue aux transformations du monde, aucun effort de développement de l'Île-de-France ni de maintien de son rayonnement mondial ne portera réellement ses fruits.

Les trois défis et les cinq objectifs pour un développement durable

Visant la robustesse, la qualité de vie et la cohésion régionales, le SDRIF fixe trois défis majeurs, transversaux à ses orientations, et cinq objectifs fondamentaux pour un développement durable de l'Île-de-France. Ils correspondent à la fois aux enjeux de proximité et à ceux liés aux effets de la mondialisation et du changement climatique.

Les trois défis sont de :

- ▶ favoriser l'égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale ;
- ▶ anticiper et répondre aux mutations ou crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles ;
- ▶ développer une Île-de-France dynamique maintenant son rayonnement mondial.

Les cinq objectifs qui répondent à ces défis visent à :

- ▶ offrir un logement à tous les Franciliens, avec un objectif central : construire 60 000 logements par an pendant 25 ans et viser un taux de 30 % de logement social à terme ;
- ▶ doter la métropole d'équipements et de services de qualité ;
- ▶ préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité ;
- ▶ accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international ;
- ▶ promouvoir une nouvelle politique de transports au service du projet régional.

Pleinement inscrits dans les objectifs européens de Lisbonne et de Göteborg, ces objectifs doivent répondre aux enjeux franciliens, tout particulièrement en mettant l'accent sur la question du logement, condition de base du développement durable et en souhaitant créer la première Eco-région d'Europe, ce qui conduit aussi à gérer toutes les dimensions de la solidarité à l'intérieur même du territoire régional et en relation avec le Bassin parisien.

Le projet spatial régional

A ces objectifs correspond une ambition spatiale visant une meilleure organisation et une réelle solidarité territoriale de la métropole francilienne.

L'agglomération centrale, y compris son cœur, s'est élargie. Les synergies avec l'ensemble des territoires interrégionaux, et au-delà ceux du Bassin parisien, se sont renforcées. La poursuite du polycentrisme, inscrit dans les schémas directeurs précédents, doit désormais se faire sous une forme plus compacte, au sein de bassins de vie mieux hiérarchisés autour des pôles urbains, et favorisant la protection et la mise en valeur des espaces forestiers, naturels et agricoles. C'est l'opportunité de créer une ville plus vivante, plus agréable, plus diverse, plus accessible pour tous.

Les principes de localisation de l'urbanisation nouvelle sont désormais fondés sur des objectifs de développement durable en vue de limiter les consommations énergétiques et les consommations d'espace pour une meilleure efficacité du système interne de la métropole. Il s'agit de limiter les déplacements automobiles et les extensions urbaines, au service d'une ville compacte.

L'accent est mis sur la densification des espaces urbains existants et la mutation des friches. La priorité à donner aux aménagements des espaces les mieux desservis est affirmée. Le principe d'intensification urbaine qui s'appuie notamment sur la densification, la compacité et l'accessibilité, guide l'ensemble de la démarche du SDRIF. Il lie étroitement urbanisation, services et activités ainsi que transports collectifs.

Les orientations spatiales du SDRIF visent enfin à mieux articuler les différentes échelles de l'aménagement, de la ville du quotidien à l'organisation polycentrique d'une métropole mondiale. Elles se doivent d'intégrer, dans une bonne cohérence, les impératifs du développement urbain avec l'organisation optimisée du système de transports, la préservation et la valorisation des ressources et des espaces naturels, la prise en compte des risques.

La géographie stratégique et prioritaire

La géographie stratégique et prioritaire identifie les espaces sur lesquels il est nécessaire de garantir une grande cohérence dans l'action et de focaliser les moyens pour concrétiser le projet spatial régional.

La mise en œuvre du SDRIF fait appel à deux géographies : celle des territoires stratégiques qui ont, ou doivent avoir, un rôle moteur et structurant pour répondre aux défis qui se posent à l'Île-de-France, celle des sites prioritaires concernés de façon particulièrement forte par les enjeux de rééquilibrage, de réduction des inégalités et de cohésion sociale.

Dans cette géographie, le fleuve, élément fédérateur du projet spatial régional, a un rôle majeur. Il allie toutes les dimensions du développement durable et de l'aménagement du territoire, de la prise en compte de ce vaste écosystème à celle d'un développement économique soucieux des problèmes énergétiques, en mettant en avant des atouts de réouverture sur la ville et de promotion du tourisme.

Les faisceaux, un cadre de dialogue et de coordination stratégique

La mise en œuvre mais aussi le suivi et l'évaluation du Schéma directeur doivent se faire dans le cadre d'un dialogue qui implique tous les acteurs en prenant en compte les dynamiques et les cohérences développées à l'échelle des territoires institutionnels qui composent l'Île-de-France. L'étendue de la métropole francilienne et son organisation complexe incitent à mettre en place un dialogue proche des réalités quotidiennes des Franciliens et des Franciliennes et de leur pratique de l'espace régional.

Cinq grands faisceaux, de plus de 4 millions d'habitants chacun (comprenant tous Paris), sont proposés : le faisceau Ouest, le faisceau Nord, le faisceau Est, le faisceau Sud-Est et le faisceau Sud. Chacun de ces faisceaux, façonnés par les mobilités et les liens fonctionnels, associe de multiples bassins de vie et comprend, pour partie, Paris et le cœur d'agglomération, des territoires de l'agglomération centrale et au-delà. Il s'agit ainsi de favoriser les solidarités entre l'agglomération, la ceinture verte, les espaces interrégionaux, voire les régions limitrophes. Les faisceaux ont volontairement des limites floues qui se superposent.

Ils doivent permettre de valoriser les solidarités et les complémentarités interrégionales qui se jouent au-delà des limites de l'Île-de-France, le long des grands corridors de communications, à l'échelle du Bassin Parisien et au-delà, autour d'un certain nombre de thèmes privilégiés tels que la gestion des échanges, les synergies économiques et la maîtrise des enjeux environnementaux.